



Par et pour  
les collectivités

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 21 MAI 2014

---

## LE TOUR DES REGIONS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE SE POURSUIT À NANTES, BORDEAUX ET LYON

Après deux premières étapes à Lille puis à Strasbourg, l'Agence France Locale poursuit son tour des régions en partenariat avec la Gazette et EY et sera à Nantes le 13 juin, à Bordeaux le 17 juin et à Lyon le 26 juin.

Ces matinées de conférences en accès libre sont l'occasion pour les élus de tous les types de collectivités et leurs services de se rencontrer et d'échanger autour de la question du financement des investissements en cette période de début de mandat. L'Agence France Locale prévoit une nouvelle augmentation de capital le 14 octobre, qui permettra aux nouveaux adhérents de bénéficier de crédits sur l'exercice 2014.

Informations et réservations : [contact@agence-france-locale.fr](mailto:contact@agence-france-locale.fr).

### À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, autorisée par la loi n° 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, a été officiellement créée le 22 octobre 2013
- L'Agence France Locale, c'est l'union de tous les types de collectivités locales françaises autour d'une seule mission : financer leurs investissements
- Cet accès mutualisé au marché obligataire permet d'offrir aux membres des prêts sécurisés et simplifiés
- Composée de deux sociétés anonymes distinctes (la société territoriale détenue par les collectivités membres, chargée du pilotage et de la gestion stratégique, et la société opérationnelle, sa filiale, qui exercera de façon autonome l'activité de levée de fonds sur les marchés et de prêt) l'Agence France Locale postule au statut d'établissement de crédit spécialisé au capital détenu à 100% par les collectivités.